M. Michel BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

SIEGE SOCIAL
309, AVENUE BAUDIN
87 000 LIMOGES

TEL : 05 55 05 00 78 *FAX* : 05 55 77 16 81

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSARIAT AUX COMPTES EXERCICE 2024/2025

CRCC DE LIMOGES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE VIENNE

Association Loi 1901

Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912
LIMOGES 87 280

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2024/ 2025

CRCC
DE LIMOGES

MICHEL BELLEGARDE

COMMISSAIRE AUX COMPTES.
INSCRIT À LA COMPAGNIE DE
GRANDE AQUITAINE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA HAUTE-VIENNE

Siège Social : Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912
LIMOGES 87 280

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'**audit des comptes annuels de la « Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne » relatifs à l'exercice clos le 30/06/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne » à la fin de cet exercice.**

II – FONDEMENT DE L'OPINION

§ Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

§ Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/07/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

§ *Observations*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Analyse des fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- **Le projet de l'animation pédagogique d'Uzurat,**
- **Le dossier « Formation et sécurité des chasseurs ».**

§ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Caractère approprié des principes comptables appliqués,
- ✓ Bonne appréciation des créances et des recettes de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne,
- ✓ Prise de connaissance des provisions pour charges comptabilisées et des fonds dédiés affectés,
- ✓ ***Vérifications des incidences « Post-Clôture » et continuité d'exploitation,***

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

§ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale annuelle :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

§ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de votre bureau.

§ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMOGES
Le 25 mars 2026

Michel BELLEGARDE
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU CAC

« Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE VIENNE

Association Loi 1901

Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912
LIMOGES 87 280

COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2024 / 2025

(ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES)

CRCC
COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE LIMOGES

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	46 865	46 770	95	607	- 512
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	233 595	161 823	71 771	74 885	- 3 114
Constructions	2 684 255	912 296	1 771 959	1 887 958	- 115 999
Installations techniques, matériel et outillage industriels	291 432	190 425	101 007	86 536	14 471
Autres immobilisations corporelles	517 368	316 859	200 509	255 251	- 54 742
Immobilisations corporelles en cours				15 785	- 15 785
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	2 411		2 411	2 411	
Autres titres immobilisés	7 876		7 876	7 876	
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	**3 783 801**	**1 628 173**	**2 155 628**	**2 331 309**	**- 175 681**
Actif circulant					
Stocks et en-cours	94 340		94 340	93 597	743
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 025 311		1 025 311	624 527	400 784
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	73 697		73 697	106 900	- 33 203
Valeurs mobilières de placement	944 425		944 425	1 207 869	- 263 444
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	197 794		197 794	461 048	- 263 254
Charges constatées d'avance	67 498		67 498	73 631	- 6 133
TOTAL (II)	**2 403 064**		**2 403 064**	**2 567 572**	**- 164 508**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**6 186 865**	**1 628 173**	**4 558 692**	**4 898 881**	**- 340 189**

MICHEL DELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

BILAN ASSOCIATION(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	240 683	240 683	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 389 412	1 528 610	- 139 198
. Réserves pour projet de l'entité	1 252 082	1 159 070	93 012
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-467 333	-46 187	- 421 146
Situation nette (sous total)	2 414 844	2 882 177	- 467 333
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	196 829	209 469	- 12 640
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**2 611 673**	**3 091 646**	**- 479 973**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	56 776	100 568	- 43 792
TOTAL (II)	**56 776**	**100 568**	**- 43 792**
Provisions			
Provisions pour risques	264 789	224 995	39 794
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	**264 789**	**224 995**	**39 794**
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	284 794	329 984	- 45 190
Emprunts et dettes financières diverses	3 360	4 200	- 840
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 463	98 185	- 31 722
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	210 938	220 109	- 9 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	208 140	175 256	32 884
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	851 760	653 937	197 823
TOTAL (IV)	**1 625 454**	**1 481 672**	**143 782**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**4 558 692**	**4 898 881**	**- 340 189**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00038

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	828 887	794 334	34 553	4,35
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	552 862	711 564	- 158 702	-22,30
. dont ventes de dons en nature	44 892	44 424	468	1,05
. Ventes de prestations de services	410 452	274 750	135 702	49,39
. dont parrainages	10 207	1 000	9 207	920,70
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	440 704	486 915	- 46 211	-9,49
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	3 642	3 348	294	8,78
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	136 310	95 848	40 462	42,21
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	54 181	62 622	- 8 441	-13,48
Total des produits d'exploitation (I)	**2 427 038**	**2 429 382**	**- 2 344**	**-0,10**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	153 081	128 215	24 866	19,39
Variations stocks	-743	-64 181	63 438	98,84
Autres achats et charges externes	1 449 275	1 136 141	313 134	27,56
Aides financières	52 406	87 511	- 35 105	-40,11
Impôts, taxes et versements assimilés	77 403	67 068	10 335	15,41
Salaires et traitements	519 422	542 191	- 22 769	-4,20
Charges sociales	244 790	246 772	- 1 982	-0,80
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	201 699	199 586	2 113	1,06
Dotations aux provisions	175 759	134 536	41 223	30,64
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	97 094	100 830	- 3 736	-3,71
Total des charges d'exploitation (II)	**2 970 186**	**2 578 669**	**391 517**	**15,18**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-543 147**	**-149 287**	**- 393 860**	**263,83**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	23 860	28 697	- 4 837	-16,86
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 315	1 440	875	60,76
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**26 175**	**30 137**	**- 3 962**	**-13,15**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	9 069	12 917	- 3 848	-29,79
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

MICHEL DELLEGARDE COMMISSAIRE AUX COMPTES SIRET : 490 653 037 00039

	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	**9 069**	**12 917**	**- 3 848**	**-29,79**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**17 106**	**17 220**	**- 114**	**-0,66**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-526 041**	**-132 068**	**- 393 973**	**298,31**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	12 712	21 767	- 9 055	-41,60
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 996	66 902	- 20 906	-31,25
Total des produits exceptionnels (V)	**58 708**	**88 668**	**- 29 960**	**-33,79**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		2 059	- 2 059	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		729	- 729	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		**2 788**	**- 2 788**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**58 708**	**85 880**	**- 27 172**	**-31,64**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 511 922	2 548 187	- 36 265	-1,42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 979 255	2 594 374	384 881	14,84
EXCEDENT OU DEFICIT	**-467 333**	**-46 187**	**- 421 146**	**911,83**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	73 650	60 280	13 370	22,18
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	**73 650**	**60 280**	**13 370**	**22,18**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	73 650	60 280	13 370	22,18
Total	**73 650**	**60 280**	**13 370**	**22,18**

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 558 692,02 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 467 333,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/11/2025 par les dirigeants.

Description de l'objet social

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de lexamen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'oganisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée. Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 ¬ par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs.

La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre Ier et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Afin de réaliser son objet, l'association a pour principales ressources :

- Les cotisations de ses adhérents,
- La vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptibles de contribuer à sa réalisation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

L'association a arrêté les comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Amortissement et dépréciation de l'actif :
Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :
Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

Créances :
Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :
L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Contributions volontaires :
Conformément au règlement comptable CRC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :
Les contributions du président, des administrateurs et des bénévoles ont été évaluées en fonction de leur intervention dans les projets de la fédération (réunion de bureau, projet, appui administratif, etc.)

Les contributions en travail sont valorisées sur une base du taux horaire de 76 euros l'heure pour le président et 33 euros pour les administrateurs et bénévoles du permis de chasser.
Le volume horaire s'élève à 1 536 heures (dont 534 heures pour le président et 1 002 heures pour les administrateurs et bénévoles du permis de chasser) pour l'exercice clos au 30 juin 2025.

Les contributions (personnel bénévole) ont été comptabilisées au pied du compte de résultat.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	46 865			46 865
Immobilisations corporelles	3 717 715	70 131	61 197	3 726 649
Immobilisations financières	10 287			10 287
TOTAL	**3 774 867**	**70 131**	**61 197**	**3 783 801**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	46 258	512		46 770
TOTAL I	46 258	512		46 770
Terrains	158 709	3 114		161 823
Constructions				
sur sol propre	780 611	110 413		891 024
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	15 686	5 587		21 273
Installations techniques, matériel, outillages industriels	180 177	27 331	17 084	190 424
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	48 050	23 007		71 057
Matériel de transport	129 520	24 052		153 572
Matériel de bureau et informatique	84 546	7 683		92 229
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 397 299	201 187	17 084	1 581 403
TOTAL GENERAL (I+II)	**1 443 557**	**201 699**	**17 084**	**1 628 173**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	1 023 431	1 023 431	
Autres créances	78 222	78 222	
Charges constatées d'avance	67 498	67 498	
TOTAL	**1 169 151**	**1 169 151**	

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	161 035
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	27 790
TOTAL	188 825

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	240 683				240 683
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves :					
Réserve de gestion	1 528 610	-139 198			1 389 412
Autres reserves immobilisées	221 702				221 702
Reserves gestion des dégâts	835 369	93 011			928 380
Réserves compensation des projets	102 000				102 000
Report à nouveau					
Situation nette	**2 928 364**	**-46 187**			**2 882 177**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	209 469			12 640	196 829
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**3 137 833**	**-46 187**		**12 640**	**3 079 006**
TOTAL dont générosité du public					

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 400 653 007 00039

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	60 000 40 568	60 000 40 568	10 000 33 792			50 000 6 776	50 000 6 776
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Fonds dédiés à l'animation pédagogique d'Uzurat : 6 776 euros

Une partie des fonds dédiés destinées à l'animation pédagogique d'UZURAT a été reprise à hauteur de 22 531 euros en 2021 (sur les 100 000 euros). Cette somme correspond aux fonds propres de la fédération qui a été utilisée pour le projet BIODIVNA (éco-contribution).

Au 30/06/2024, des fonds dédiés ont été repris à hauteur de 36 901,50 euros.

Au 30/06/2025, des fonds dédiés ont été repris à hauteur de 33 792,00 euros.

Fonds dédiés à la formation et à la sécurité des chassuers : 50 000 euros

Suite à la crise sanitaire (COVID-19), les dépenses de fonctionnement liées à ce projet ont été reportées sur les exercices suivants.

Au 30/06/2024, les dépenses engagées ont donné lieu à une reprise de 30 000 euros.

Au 30/06/2025, les dépenses engagées ont donné lieu à une reprise de 10 000 euros.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	284 794	255 437	29 357	
Dettes financières diverses	3 360	3 360		
Fournisseurs	66 463	66 463		
Dettes fiscales et sociales	210 938	210 938		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	113 815	113 815		
Produits constatés d'avance	851 760	851 760		
TOTAL	**1 531 130**	**1 501 773**	**29 357**	

MICHEL DELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	16 297
Dettes fiscales et sociales	146 884
Autres dettes	96 586
TOTAL	**259 768**

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

- Nantissement des parts de la SCI SAFRAN au profit du crédit agricole en garantie de l'ouverture du crédit.

- Engagements donnés en matière d'indemnisation des dégâts à hauteur de 11 712,69 euros.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

- En application de l'article article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 30/06/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 178 410 Euros.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039